

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 35 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Un an, 30 fr.  
Six mois, 16 fr.  
Trois mois, 8 fr.

En s'abonnant, on s'engage à recevoir le journal pendant toute la durée de l'abonnement.

A SAUMUR, Chez tous les Libraires.

A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 38.

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITE & Co, Place de la Bourse, 3.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c.  
Réclames, — 30  
Faits divers, — 15

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces; Et de ne pas rendre les articles communiqués devant être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITE & Co, Place de la Bourse, 3.

SAUMUR,

4 Avril 1878.

## Chronique générale.

On annonçait ces jours derniers que les Chambres devaient se séparer aujourd'hui jeudi. On aurait attendu jusqu'à samedi si le Sénat avait voulu terminer la discussion et le vote de la loi sur les chemins de fer; mais sa résolution d'ajourner ce débat est évidente. Dès lors, il n'y a pas de raison pour reculer les vacances.

Il y a dimanche des élections assez nombreuses, et beaucoup de députés et de sénateurs désirent arriver chez eux avant le jour de l'élection.

Les Chambres reviendront pour le 1<sup>er</sup> mai. Elles siégeront jusqu'à la fin du mois, puis seront prorogées jusqu'à la seconde quinzaine d'octobre.

Il est peut-être bon de faire remarquer aujourd'hui que primitivement plusieurs des ministres s'étaient ralliés au principe de la proposition de M. Spuller pour le retour à Paris, mais que, devant l'attitude du Maréchal au conseil des ministres où il a été question de cette proposition, les ministres ont fait immédiatement une volte-face et ont combattu dès le lendemain ce qu'ils avaient paru adopter la veille, ignorant encore la pensée du Maréchal sur ce point.

Il faut aussi rattacher à cette question le bruit qui avait circulé de la nomination du duc d'Aumale à un commandement plus rapproché de Paris. Si la proposition de M. Spuller avait été votée, le duc d'Aumale était appelé aussitôt au commandement du 2<sup>e</sup> corps d'armée.

Nous lisons il y a deux jours dans le XIX<sup>e</sup> Siècle :

« Le bruit a couru que M. le général Borel avait donné sa démission de ministre de la guerre. Nous avons le regret d'annoncer que cette nouvelle est prématurée. »

L'appréciation du XIX<sup>e</sup> Siècle va se modifier. Voici ce que publie l'Officiel d'hier :

« Par décision ministérielle du 2 avril 1878, M. Filippi, général de brigade, chef d'état-major général du 16<sup>e</sup> corps d'armée, est nommé au commandement de la place de Paris, en remplacement de M. le général de Geslin, appelé à d'autres fonctions. »

La mesure qui vient d'être prise à l'égard de M. le général de Geslin affectera péniblement tous ceux qui ont souci des intérêts de la dignité de l'armée.

M. le ministre de la guerre, plus troublé qu'il ne convient par les menaces d'interpellation, aurait-il oublié que ceux qui attaquent hier M. le général de Geslin décernent des épées d'honneur aux fauteurs de révolte?

Dès hier soir, à la Chambre, dans les couloirs, on s'occupait beaucoup de la mesure qui frappe M. le général de Geslin. Les sénateurs et les députés de la droite exprimaient très-hautement l'opinion que cet acte de rigueur produira le plus fâcheux effet dans l'armée.

On lit dans l'Estafette :

La Suisse est en ce moment le rendez-vous d'un grand nombre de diplomates. Tout dernièrement, quelques-uns d'entre eux, réunis à l'hôtel de l'Écu de Genève, causaient de la situation présente. Voici, d'après notre correspondant, comment, dans ce milieu bien informé, on paraît l'envisager :

« M. de Bismark a deux objectifs entre lesquels il choisira suivant la tournure des événements, à moins qu'il n'arrive à s'approprier l'un et l'autre. »

« Le premier eût été un partage plus ou moins amiable de l'empire ottoman, à la suite duquel l'Allemagne eût réclamé une compensation quelconque, pour ne pas demeurer en arrière. »

« Le second, qui semble se dessiner d'avantage en ce moment, serait d'obliger l'Autriche, jouée et étranglée, à intervenir tôt ou tard avec l'Angleterre, et de lui enlever ses provinces allemandes en la poussant vers l'Orient. »

« Ce dernier plan aurait pour l'Allemagne ceci d'avantageux, qu'elle créerait un contre-poids à la Russie et se compléterait presque sans coup férir... L'Europe harassée ne serait pas en état de rien discuter à l'empire allemand, resté si opportunément (jusqu'à) simple spectateur. Ce n'est certes pas la France qui la gênerait : elle aurait évidemment autre chose de beaucoup mieux à faire. »

« Cependant, il faut envisager, d'autre part, que la France, à son tour isolée, n'existerait plus politiquement, pour longtemps peut-être, en face de la Russie rassasiée, de l'Angleterre lasse et désintéressée par un butin quelconque, et de l'Autriche (ou plutôt du nouvel empire oriental) occupé à s'assimiler une partie de la Péninsule des Balkans. Dans tous les cas, elle serait en tête à tête avec l'Allemagne, parvenue à son but sans tirer peut-être un seul coup de fusil. »

« Telle est la situation véritable. »

Cette façon d'envisager la situation nous paraît, en effet, assez juste. Toutefois, il convient de faire des réserves, en ce qui concerne l'annexion à l'Allemagne des provinces allemandes de l'Autriche. Comme nous le disait ce matin même un éminent diplomate, l'Allemagne n'est pas prête à absorber les neuf millions d'Allemands en question, et cette situation ajournera sans doute l'exécution du plan de M. de Bismark.

M. Thiers a dit : « La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. »

M. Jules Simon a dit : « La République sera aimable. »

M. Gambetta a dit : « Il nous faut une République athénienne. »

Voici maintenant ce que nous dit encore M. Jules Simon, dans le discours qu'il vient de prononcer à l'occasion de la distribution des prix de l'Association polytechnique nantaise :

« La République sera intelligente et morale ou elle ne sera pas. »

On ne pourra pas dire, dans tous les cas, que les épithètes gracieuses aurent manqué à la République actuelle!

Voilà qui donne une haute idée du soin avec lequel M. de Saint-Vallier, aujourd'hui

ambassadeur de la République française à Berlin, s'est acquitté de ses fonctions, alors qu'il était chargé de défendre les intérêts de la France, dans la question d'entretien des troupes allemandes qui occupaient notre territoire.

On annonce que la commission du budget du Parlement allemand doit s'occuper mardi prochain du projet de loi relatif à l'emploi d'une somme de près de 27 MILLIONS DE MARCS provenant des économies faites sur l'entretien des troupes d'occupation.

Le marc vaut 1 fr. 25 environ.

Ainsi les Allemands ont pu faire une économie de plus de trente-deux millions de francs au détriment de la France, parce que M. de Saint-Vallier s'est trompé dans ses évaluations!

Nous ne devons plus nous étonner maintenant des sympathies que ce diplomate inspire aux Prussiens et à leurs amis de France!

M. Charles Beslay, l'ancien membre de la Commune, dont on se rappelle le rôle auprès de la Banque de France pendant ces deux mois sinistres de 1871, vient de mourir en Suisse.

M. Beslay dut à l'entremise du marquis de Ploue, qui prit généreusement sa défense auprès du gouvernement régulier, de voir l'instruction commencée contre lui aboutir à une ordonnance de non-lieu. Il se retira alors à Neufchâtel, en Suisse, et c'est là qu'il vient de s'éteindre, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

L'ancien membre de la Commune était le père de M. François Beslay, rédacteur en chef du journal le Français. M. François Beslay, qui défend cependant de tout autres idées que celles de son père, allait le voir souvent en Suisse, et il a assisté à ses derniers moments. M. Beslay père avait été déjà exilé à la suite du 2 décembre 1851. Il avait débuté comme ingénieur en prenant part aux travaux du canal de Nantes à Brest. En 1848, la Révolution l'envoya dans le Morbihan en qualité de commissaire général, et le même département l'élut député à l'Assemblée par 93,000 suffrages. Revenu en France dès les premières années de l'Empire, M. Beslay avait repris à Paris ses travaux industriels, que, sans le 4 Septembre, il n'aurait sans doute plus abandonnés.

On écrit de Mulhouse au Journal d'Alsace :

« Le manque d'instituteurs publics se fait toujours sentir dans la Haute-Alsace, et l'administration départementale se voit très-souvent forcée de nommer des maîtres qui n'ont pas l'aptitude ou la solidité de caractère nécessaire pour diriger une école. C'est ainsi qu'un jeune homme de dix-sept ans, qui n'avait passé qu'un an à l'école normale d'instituteurs, a été placé par intérim comme instituteur à Saint-Amarin; il devait retourner à l'école normale après avoir fonctionné pendant quelque temps. »

« Ce jeune précepteur avait une idée tellement singulière de sa vocation, que l'on a dû renoncer à ses services et même le renvoyer à l'école normale. Notre instituteur en herbe attachait les garçons de son école avec une ficelle à la portière du poêle, et très-souvent aussi il se servait de cette ficelle pour la passer autour du cou des écoliers désobéissants et pour les lever en l'air. Il avait inventé un moyen tout à fait original pour faire

passer à ses élèves l'envie de bavarder pendant la classe. A cet effet, il versait dans la bouche des causeurs de la gomme liquide et même de l'encre.

« Les parents ont porté plainte contre cet instituteur ingénieur, qui a comparu hier devant le tribunal correctionnel de notre ville. Comme il ne pouvait nier les faits dont il était prévenu, il a été condamné à 30 francs d'amende. »

« Le tribunal a pris en considération son jeune âge : s'il avait eu 18 ans révolus, il n'aurait pas échappé à la prison. »

Oh! si ce jeune instituteur eût été congréganiste, quelle joie pour les journaux radicaux! Mais il s'agit d'un laïque!

## LA LANTERNE DE DIOGÈNE.

Nous trouvons dans les Affiches d'Angers, à la date de jeudi, nivôse an VIII de la République, sous le titre de : La Lanterne de Diogène, l'article humoristique suivant, qui peut encore trouver son application de nos jours.

On était alors en plein Consulat.

L'auteur saluait déjà la nouvelle étoile qui se levait à l'horizon : Bonaparte était dans tout l'éclat de la gloire, son prestige allait toujours grandissant. Le jour n'était pas éloigné où il devait revêtir la pourpre des Césars.

Ces jours derniers, Diogène se promenait dans les rues de Paris, et il présentait sa lanterne au visage de tous les passants. Diogène cherchait un homme...

— Qu'as-tu fait pour être un homme? disait-il à chaque personne qu'il rencontrait.

— J'ai fait le 31 mai, le 18 fructidor.

— Tu n'es qu'un démolisseur, tu n'es pas un homme.... Et toi?

— J'ai travaillé à trois constitutions dont on s'est dégoûté.

— Tu n'es qu'un sot.

— J'ai prononcé plus de cent discours à la tribune.

— Tu n'es qu'un bavard.

— J'ai saisi à tous les partis.

— Tu n'es qu'une girouette.

— Il faut bien savoir céder à la force.

— Tu n'es qu'un enfant.

— Et moi j'ai su me taire.

— C'est beaucoup, chez une nation où l'on parle tant.

— Mais j'ai bien fait, à ma part, cinq mille décrets par assis et levé, et presque sans y songer.

— Tu n'es qu'un manœuvre.

— J'ai porté plus de deux cents toasts à l'égalité et à la fraternité.

— Tu n'es qu'un ivrogne.

— J'ai pleuré sur les malheurs de ma patrie.

— Si tu n'as rien fait pour en arrêter le cours, au lieu d'être un homme, tu es moins qu'une femme.

— J'ai maudit Robespierre la veille de sa mort, et j'ai déclamé contre Barras le 19 brumaire.

— Tu n'es qu'un esclave.... Et toi?

— J'ai fait fusiller mes ennemis, qu'on accusait d'être ceux de l'Etat.

— Tu es un monstre.

— Je suivais les ordres.

— Tu n'es qu'un bourreau.

— J'ai fait de très-belles phrases sur la liberté.

— Tu n'es qu'un rhéteur.

— J'ai fait un beau livre sur la morale.

- Tu n'es qu'un hypocrite.
- J'ai fait des odes.
- Tu n'es qu'un instrument à vent.
- J'ai chanté les furours de mes complices dans mes cantates.
- Instrument à corde.
- (Il faut pardonner ce mauvais jeu de mots à Diogène, il sortait du Vaudeville.)
- J'ai voulu faire déclarer la patrie en danger.
- Tu n'es qu'un factieux.
- J'ai pris dans la Révolution le rôle de Brutus.
- Tu n'es qu'un histrion.
- J'ai souvent dénoncé des complots.
- Tu n'es qu'un délateur.
- J'ai abreuvé nos ennemis d'outrages.
- Tu es un lâche.
- J'ai vaincu les ennemis.
- Si tu n'as pas vaincu les passions, tu n'es pas un héros; le dernier des sergents en a fait autant que toi: ôte-toi de devant ma lanterne.

Quel est celui-ci? dit Diogène, en présentant sa lanterne devant un homme simple, qui observait en silence, et qui s'échappait modestement dans la foule.

C'est un homme, lui répondit-on, qui a su s'élever au-dessus des factions; il fut puissant sans insolence, et il supporta l'infortune avec dignité. Il a étudié les hommes ailleurs que dans l'histoire; jamais sa raison ne s'est égarée dans la vague des systèmes; il n'est ni mathématicien, ni chimiste, ni métaphysicien, ni fournisseur, ni philosophe. Modeste dans son triomphe, et généreux dans la victoire, il n'a jamais invoqué la vengeance; le mot seul de *proscription* lui fait horreur, et tous les malheureux ont droit à ses larmes; peu d'esprit, incapable de faire un calembourg, mais un jugement droit, un coup d'œil juste, une pénétration admirable; il sait surtout vivre à cinquante ans de son siècle....

A ces mots, Diogène referma sa lanterne, en s'applaudissant d'avoir trouvé un homme. Il a sans doute porté son nom à Bonaparte, et l'on espère bien que cet homme sera placé dans un jury conservateur.

Ceci déplaira peut-être à ceux qui vous parlent sans cesse des vingt-cinq millions d'hommes de notre République. Les hommes, il est vrai, ne manquent pas sur la terre, pour ceux qui les cherchent à Colin-Maillard; mais ils sont plus rares, quand on veut les chercher avec la lanterne de Diogène.

Ne nous donnez pas des lois, nous en avons assez; mais donnez-nous des hommes, car les hommes nous manquent; rappelez-vous surtout qu'on jugera votre loi par elle-même, bien moins que par ceux qui doivent l'interpréter. Une constitution est comme un piédestal, qu'on ne regarde pas; on ne voit que les figures qui y sont placées.

Défilez-vous surtout de ceux qui ont le dos courbé et les genoux usés, à force de se prosterner devant l'idole; de ces mendiants qui vous jetaient à la boue hier, et qui vous demandent aujourd'hui la charité d'une place dans le Sénat; ces messieurs seraient dans l'autorité comme le rat de La Fontaine dans le fromage de Hollande. C'est un grand point, sans doute, d'écarter les mauvaises têtes; mais il faut bien se garder aussi des estomacs vides. Au commencement d'une révolution, on fait un appel à ceux qui ont faim; quand on touche au terme des troubles, on doit appeler ceux qui ont diné: on commence par recruter les ambitieux, on finit par choisir les hommes désintéressés. Choisissez surtout des hommes capables, par leur modération autant que par leurs lumières, d'écarter les orages politiques, et de fermer l'abîme des révolutions. Si, sur cette mer orageuse, vous avez pu vous embarquer avec des furieux, songez que vous ne pouvez aborder qu'avec des sages. On commence les révolutions avec la lanterne de Desmoulin, on ne les termine qu'avec la lanterne de Diogène.

L'Espérance, de Nantes, après avoir reproduit ces lignes, ajoute:

« Si Diogène rallumait sa lanterne et voulait de nos jours se mettre en quête, de quel côté irait-il chercher un homme providentiel, dominant de toute sa hauteur les passions qui s'agitent en Europe? »

« Se laisserait-il prendre comme autrefois aux fumées de la gloire, à des dehors cachant sous une apparente simplicité un profond calcul et une immense ambition? »

« Les guerres de l'Empire, amenant les peuples de l'Europe et aboutissant au désastre de Waterloo; »

« La révolution de 1830 avec son cortège de parlementaires et d'ambitieux, se disputant les portefeuilles et les honneurs; »

« La révolution de 1848, renversant tout sans pouvoir rien reconstruire; »

« L'Empire, commençant par un coup d'Etat et finissant après un plébiscite dans la lincoûte de Sedan; »

« La République, renaissant avec l'invasion, livrant la France aux compétitions des partis, aux passions antisociales et antireligieuses, et donnant à craindre de nouveaux envahissements; »

« Diogène, après tant d'épreuves, après tant de variations coupables dans les opinions et les mœurs, maudirait le jour où il désignait le premier Bonaparte comme un libérateur. »

« Aujourd'hui, le mal est partout, l'inquiétude gagne, le Pouvoir se tait, les passions populaires grondent sous l'aiguillon de la presse socialiste. »

« Qui pourra calmer les colères du peuple? »

« Qui donnera au Pouvoir la force et l'énergie nécessaires pour combattre les progrès du mal, après les humiliations et les abaissements infligés par la Chambre? »

« Tour à tour, nous avons vu tomber les Pouvoirs qui s'appuyaient sur la force ou reposaient sur la souveraineté du peuple. »

« Nous avons fait tous les essais sans rien écouter ni rien apprendre, et pour avoir méconnu les vieilles traditions de la France, nous semblons marcher aveuglément vers un abîme insondable, désunis et découragés. »

« Seuls, les royalistes protestent contre ces découragements; plus unis que jamais, ils sont résolus à défendre les principes sociaux dans l'attente du jour que la Providence a marqué pour le relèvement de la France. — G. M. »

### INSTITUTEURS Laïques et Congréganistes.

On lit dans l'Espérance, de Nantes:

Le journal l'Espérance du peuple évite avec soin toute polémique ayant pour but d'exciter la division entre les instituteurs laïques et congréganistes de notre ville, et surtout d'établir une comparaison entre ces deux classes d'instituteurs, sous le rapport de la conduite et de la moralité.

A ce sujet, Nantes a la bonne fortune de ne pas fournir un seul exemple, depuis plus de soixante ans, d'instituteurs obligés de comparaître sur les bancs de la cour d'assises ou de la police correctionnelle.

Ce n'est donc pas sans étonnement que nous voyons dans un journal sérieux la reproduction de l'accusation suivante contre les instituteurs religieux:

« Les congréganistes fournissent onze fois plus de crimes et quatre fois plus de délits que les laïques. C'est un joli enseignement que celui de ces Messieurs. »

Une pareille calomnie ne devait pas rester sans réponse.

M. Fayet, ancien inspecteur d'académie, s'est chargé de ce soin en produisant des documents officiels qu'il est bon de mettre sous les yeux de tous les pères de famille.

Ils sont tirés du ministère même de la justice où est établi comme suit le tableau comparatif des condamnations pour crimes contre les personnes et les propriétés, encourues par les instituteurs congréganistes et laïques, pendant les années où, à partir de 1867, a été établie la distinction entre ces deux catégories.

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES.			
ANNÉES	Laïques.	Congréganistes.	Total.
1867	31	4	35
1868	25	4	29
1869	22	7	29
1871	15	3	18
1872	24	4	28
1873	23	10	33
Totaux...	140	32	172

Ainsi, pendant six années, 172 accusés, instituteurs ou institutrices, titulaires ou adjoints, dont 140 laïques et 32 seulement congréganistes, tels sont les seuls chiffres qu'on puisse produire comme exacts de la criminalité comparée des laïques et des congréganistes.

Le chiffre des congréganistes est donc à peine le cinquième de celui des laïques.

En présence de ces chiffres, les seuls authentiques, que deviennent les accusations continuelles des journaux radicaux contre les instituteurs congréganistes?

Autre rapprochement.

Il existe, en France, environ cent cinquante mille instituteurs des deux sexes,

moitié, au moins, sont congréganistes; ci..... 75.000

Or, 32 accusés dans six ans, donnent cinq par an: soit un par an, sur..... 45.000

Quelle est celle de nos professions libérales qui peut se flatter d'offrir un tel résultat?

Terminons par un curieux rapport émané du médecin en chef de l'hôpital des forçats, au bagne de Toulon, M. H. Lauvergne. Nous citons:

« Les pays qui jouissent de l'institution des Frères sont, à cet égard, les mieux partagés. Ces hommes de dévouement poursuivent avec succès, l'œuvre commencée par une mère; la crainte et l'obéissance qu'ils impriment dans l'esprit de la jeunesse, jointes aux saines idées religieuses et aux véritables croyances, assurent les vertus de l'atelier. Nous ne concevons pas que ces hommes simples, qui font vœu de pauvreté, aient pu trouver, dans des gens éclairés, des détracteurs inexorables. Il faut ne pas les avoir suivis dans leurs exercices quotidiens, n'avoir pas jeté un coup d'œil sur leur couche délabrée, et goûté à leur pain grossier, pour croire qu'ils peuvent féconder des germes libricides par des leçons désintéressées et des exemples admirables. Nous n'avons point encore rencontré UN SEUL de leurs élèves au bagne. »

Extrait de l'ouvrage intitulé: *les Forçats* observés au bagne de Toulon, par H. Lauvergne, médecin en chef de l'hôpital des forçats de Toulon. Paris, Baillière, 1844, pages 258, 259.

Ainsi tous les jeunes forçats du bagne de Toulon sortaient des écoles laïques; pas un seul n'avait été élevé par les congréganistes.

Est-ce clair? Ce document, fruit de longues observations, dit l'auteur, n'émane pas d'un clercal.

Un tel rapprochement suffit pour répondre aux injures du XIX<sup>e</sup> Siècle et autres.

Libre à chacun d'en déduire les conséquences. UN DE VOS ABONNÉS.

### AFFAIRES D'ORIENT.

NOTE DU GOUVERNEMENT ANGLAIS AUX PUISSANCES.

Londres, 2 avril.

La dépêche-circulaire adressée par le gouvernement britannique aux grandes puissances porte la date du 4<sup>e</sup> avril et est signée par le marquis de Talisburry, ministre des affaires étrangères.

La circulaire dit que le gouvernement anglais ne pourrait, sans violer l'esprit de la conférence de Londres de 1874, consentir à ce que les articles du traité de San-Stefano modifiant les engagements du traité jusqu'ici en vigueur et en contradiction formelle avec le caractère général de ce traité de 1874, soient soustraits à l'examen des puissances.

Le traité de San-Stefano, ajoute la circulaire, fournit encore un autre motif concluant contre le principe de la discussion séparée d'une portion quelconque du traité.

La circulaire critique en termes sévères la proposition russe de former un nouvel Etat bulgare, ainsi que la rétrocession de la Bessarabie, la cession de Batoum, des forteresses de l'Arménie, etc., en un mot de toutes les parties du traité qui tendent à consacrer la domination absolue de l'influence russe sur les territoires conquis.

Et en caractérisant l'indemnité de guerre que la Russie se propose d'exiger de la Porte, la circulaire voit dans cette indemnité énorme un instrument d'une efficacité formidable pour exercer éventuellement une coercition permanente sur la Turquie.

Le ton général et les termes mêmes de la circulaire sont empreints d'une grande décision.

Malgré les démentis et les explications rétrospectives, l'échec absolu du général Ignatieff à Vienne est un fait certain. Nous ajouterons que cet échec n'a pas mécontenté tout le monde à Saint-Petersbourg.

Le prince Gortschakoff va mener lui-même les négociations. Il prétend arriver à une entente. Il fera, du reste, bon marché du traité de San-Stefano, qui a été rédigé en dehors de lui.

La rivalité du vieux chancelier et du général diplomate est une chance de paix. Le prince Gortschakoff est très-soupçonneux,

jaloux de son autorité: le général Ignatieff le gêne.

### LE CONGRÈS.

L'idée d'un Congrès semble reprendre un certain crédit, par suite de l'attitude de l'Angleterre et des résistances que le général Ignatieff a rencontrées à Vienne.

La Russie se trouve, de la part du cabinet de Saint-James, en présence des mêmes résistances, mais elle peut faire cesser dans son traité à l'arbitrage européen.

Du côté de l'Autriche, la situation est presque la même.

La Russie se trouve donc aujourd'hui en face de deux puissances qui, réunies, peuvent bloquer ses ports pendant des années et la ruiner; l'Autriche, avec une armée excellente et toute fraîche, appuyée sur l'excellente position des Karpathes, et soutenue encore peut-être par les subsides anglais, peut la vaincre en Roumanie et par suite l'annihiler pour longtemps.

La Russie ne peut sans folie braver ces deux puissances avec des finances épuisées et une armée sans doute très-brave, mais cruellement éprouvée. Elle est donc dans une impasse dont elle ne sortira qu'en cédant aux exigences de l'Europe; et, du reste, après les victoires éclatantes qu'elle a obtenues, elle peut bien, sans amoindrir son prestige, condescendre aux justes demandes de l'Angleterre et de l'Autriche, qui ne font que regarder leurs intérêts.

Le Congrès redevient donc possible, pour peu que le cabinet de Berlin le veuille s'entremettre pour le décider.

L'empereur Guillaume est malade, et son âge rend toute indisposition assez grave. Voici la dépêche que transmet à ce sujet l'agence Havas:

Berlin, 2 avril.  
L'empereur est atteint, depuis samedi, d'un refroidissement qui le force de garder la chambre.

Le bulletin publié aujourd'hui sur sa santé est ainsi conçu: « L'empereur a mieux dormi cette nuit que la nuit précédente. » Son état est relativement satisfaisant.

### Chronique militaire.

LES INDEMNITÉS DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

Le tarif de l'indemnité de route a été fixé à 5 fr. pour les officiers et 1 fr. 25 pour les sous-officiers et soldats; lorsque la distance à parcourir dépasse 24 kilomètres, une indemnité spéciale proportionnelle leur est accordée.

Les tarifs de solde pour les officiers et pour la troupe sont ceux de l'armée correspondante de l'armée active. Toutefois, les capitaines et lieutenants recevront tous indistinctement la solde de capitaine en second, aucune distinction d'ancienneté de services n'existant entre eux.

Les soldats recevront également une solde unique (celle de 2<sup>e</sup> classe) et il ne sera alloué ni hautes payes ni primes de travail. Les nominations de soldats de 1<sup>re</sup> classe seront purement honorifiques.

Voici les tarifs de solde qui seront appliqués. Ces chiffres comprennent la solde journalière de présence pour l'infanterie; celle de la cavalerie, de l'artillerie et du génie, est supérieure dans la proportion de la solde des mêmes corps dans l'armée active.

La solde d'absence est réduite de moitié pour les officiers; les sous-officiers et soldats n'y ont pas droit.

Grades.	Solde journalière.
Lieutenant-colonel,	16 fr. 70 c.
Chef de bataillon,	14
Capitaine,	9
Lieutenant,	6 60
Sous-lieutenant,	6 30
Adjudant,	2 57
Chef armurier de 2 <sup>e</sup> classe,	1 52
Tambour-major,	1 17
Sergent-major,	87
Sergent et fourrier,	67
Caporal-fourrier,	42
Caporal,	35
Tambour et clairon,	25
Soldat,	

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Le temps est toujours à la pluie; depuis hier, l'eau n'a pas cessé de tomber, et cependant le baromètre a monté de 735 à 755.

De tous côtés on signale des crues et des débordements; à Saumur, la Loire s'élève de nouveau, lentement il est vrai: elle n'est encore (aujourd'hui jeudi, à midi) qu'à 275, mais, toutes les rivières donnant, elle ne peut manquer de grossir. Il n'y a jusqu'ici aucune nouvelle officielle pouvant faire craindre que « la crue de la Loire et de ses affluents prenne des proportions plus menaçantes qu'en 1866. » comme un journal de Paris, le *Télégraphe*, l'a annoncé à ses lecteurs.

Les congés de Pâques, pour les lycées, collèges et écoles normales du ressort de l'Académie de Rennes, auront lieu cette année, comme les années précédentes, dans les limites suivantes:

Sortie le samedi saint, après la classe du soir; rentrée le mardi de la Quasimodo, à l'heure ordinaire.

On lit dans la *Gazette de Châteaugontier*:

« Nous croyons pouvoir affirmer que les lignes de Segré à Angers et de Chemazé à Craon seront livrées à la circulation pour le mois de septembre prochain, s'il ne se produit aucun événement imprévu d'ici cette époque. Sur la ligne de Segré à Angers, les seuls travaux importants à terminer consistent dans l'achèvement du remblai de la prairie de Saint-Serge, et le creusement du nouveau lit de la Mayenne près du pont sur la Maine. On assure que ces travaux sont assez avancés. »

### LE MANS.

**Les inondations.** — La Sarthe coule à pleins bords avec une rapidité qu'on ne lui avait pas vue depuis longtemps. Les prairies riveraines sont inondées presque sur tout le cours de cette rivière depuis Alençon.

Les quais de débarquement des marchandises, près du Pont-de-Fer, au Mans, sont en partie couverts par les eaux.

Au Mans même, en face la promenade du Greffier, une tannerie est presque complètement inondée; les jardins ont disparu; et certains pavillons sont battus par les eaux jusqu'à la naissance des fenêtres.

Dans la nuit du 29 au 30 mars, le pont dit Gué-de-Neuve, situé sur la rivière la Dême, chemin d'intérêt commun numéro 7 de Neuilly-le-Roi à Couture (Touraine), a été emporté à la suite d'une crue occasionnée par les pluies torrentielles tombées la semaine précédente.

Ce pont, d'une seule arche, a été complètement enlevé, laissant un vide d'environ huit mètres de longueur. Les pierres de taille qui formaient le parapet ont été entraînées à plus de 60 mètres en aval.

La construction de ce pont remontait à une vingtaine d'années seulement.

Toutes les communications par ce chemin sont interrompues; des mesures de précaution ont été prises par les autorités de Chemillé pour empêcher les accidents.

### NANTES.

On annonce que M. Coulon a donné à M. le maire sa démission de directeur des théâtres de Nantes pour la campagne prochaine. Le déficit qu'il éprouve dans l'exploitation de la campagne présente l'a déterminé à prendre cette décision.

A Nantes, M. Jules Simon a prononcé dimanche soir un grand discours au théâtre de la Renaissance. Lundi, l'ancien ministre en a prononcé un second dans un autre établissement. Cette fois il ne s'adressait plus à des écoliers; il parlait à des républicains, et il a fait de la politique républicaine à bouche que veux-tu.

Ereintement de l'Empire, invocation à M. Thiers, apothéose de la République: en trois mots voilà le discours.

Ses mille auditeurs ont applaudi à se

rompre les mains. C'était à la suite d'un punch, offert par M. Jules Simon par la démocratie nantaise. L'enthousiasme a donc été chaud.

Voici d'ailleurs en quels termes *l'Espérance* raconte la seconde soirée:

« Lundi soir, un punch à 4 fr. 25 par tête a été offert à M. Jules Simon, par la démocratie nantaise, dans la salle de bal de l'établissement de l'Avenue Alard (Champs-Elysées).

» M. Jules Simon trônait sur l'estrade; il avait à ses côtés MM. Lechat, Lucas de Peslouan, Roch, Colombel, Etiennez, Maurice Sibille, Vial, etc., etc.

» M. Lucas de Peslouan a pris le premier la parole pour présenter M. Jules Simon aux démocrates nantais, qui n'avaient pas l'honneur de connaître leur illustre invité.

» M. Jules Simon a ensuite prononcé le discours exclusivement politique qu'il avait réservé pour ses auditeurs d'élite.

» Enfin M. Lechat a remercié en quelques paroles l'hôte de la démocratie nantaise d'avoir bien voulu accepter l'invitation fraternelle de ses chers administrés.

» Il avait été distribué autant de cartes de souscripteurs que la salle peut contenir de personnes (800, croyons-nous); de cette façon a été évité le désagrément dont tant de citoyens ont été victimes dimanche à la Renaissance.

» Des tables étaient dressées dans la salle, de distance en distance; mais les consommateurs étaient debout devant leurs trois verres et leurs bonbons — il faut bien faire quelque sacrifice à la République. »

### LES OSSEMENTS DES MARTYRS.

On vient de découvrir à Savenay les restes des soldats vendéens tués le 23 décembre 1793 par les troupes de Kléber, de Marceau et de Westermann.

Le *Siccle* a naturellement profité de l'occasion pour dire que « ces prétendus martyrs n'ont été que des Français tués en combattant, avec l'appui de l'étranger, le Gouvernement légal de leur pays, représenté par notre immortelle Convention. »

*L'Espérance du Peuple*, de Nantes, lui répond:

« Qu'il plaise au *Siccle* d'appeler « gouvernement légal » un régime qui s'appuyait sur la terreur et la proscription, envoyant à la guillotine tous ceux qui lui paraissaient suspects, cela ne nous surprend pas; le *Siccle* désire, sans doute, le retour de ces jours néfastes où l'on était obligé de se cacher pour prier Dieu, à moins qu'on ne se rangeât sous les drapeaux vendéens pour combattre, les armes à la main, la tyrannie de la Convention.

» A qui pourrait-on décerner plus justement le titre de martyrs qu'à ces hommes courageux qui défendaient en héros et jusqu'au dernier soupir leur Dieu proscrit, leur Roi assassiné?

» Ils n'avaient pas d'espérance de succès, ayant à lutter contre des ennemis bien supérieurs en nombre et bien mieux armés; mais ils savaient que la force ne peut rien contre le droit, et que — tôt ou tard — le droit triomphe. « L'immortelle Convention » a laissé un souvenir de sang et de honte, mais les martyrs de la Bretagne et de la Vendée nous ont légué un exemple de dévouement et d'héroïsme qui ne sera pas perdu. »

### NIORT.

M. Ricard, père de l'ancien ministre, vient de mourir à Niort. Il était directeur des contributions directes en retraite et chevalier de la Légion-d'Honneur.

On annonce aussi la mort à Poitiers de M. Faucher, ancien notaire à Niort.

M. Faucher, qui était âgé de 88 ans, avait été, pendant plusieurs années, adjoint au maire de cette dernière ville.

### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le premier terme payable le 1<sup>er</sup> avril.

### Faits divers.

La cour d'assises de Vannes vient de condamner à mort deux bandits, Evanno et Le

Cordroch, depuis deux ans la terreur de Lorient et des environs. Ils ont avoué soixante-quinze vols, avec effraction ou escalade dans des maisons habitées et des églises. Leur produit a été évalué à plus de 45,000 fr. On n'en a pas retrouvé la dixième partie, et les accusés n'ont pas voulu indiquer où ils avaient caché le reste de l'argent. Ils ont été aussi reconnus coupables de l'assassinat d'un cultivateur, au mois d'octobre dernier.

Les femmes Evanno et Le Cordroch ont été condamnées chacune à trois ans de prison, pour complicité de vol par recel.

Le jury a signé une supplique en commutation de peine pour les deux condamnés à mort.

Une intéressante expérience a eu lieu, il y a quelques jours, sur le chemin de fer de Ceinture. Il s'agissait d'un système pouvant arrêter net un train en marche.

Chaque wagon est muni d'un frein de grande puissance; ce frein communique par un tuyau placé sous le wagon même à la machine; des bouts en caoutchouc font la continuité entre les voitures. Au moment voulu par le mécanicien, un simple mouvement venu de la machine chasse une partie de la vapeur au dehors, tandis que l'autre partie est refoulée avec la rapidité de l'éclair jusqu'à la queue du train, à travers le tuyau, et agit à ce moment sur les freins de chaque voiture. En cinq ou six secondes, le train est arrêté, et l'espace suffisant pour l'arrêt ne dépasse certes pas 5 ou 6 mètres.

L'expérience a parfaitement réussi. Ce système sera appliqué aux trains qui feront le service entre Paris et l'Exposition.

Rosine Stoltz, la grande cantatrice qui débuta à l'Opéra en 1839 dans *la Favorite*, à côté de Nourrit, vient d'épouser, à Pampelune, M. Emmanuel Godoi de Barsanó, prince de la Paix.

La mariée apporte en dot une fortune de deux millions de francs, sans parler des bijoux.

Décidément les artistes lyriques ont un faible pour le blason:

Palli est devenue marquise de Caux.

Alboni a épousé, en premières noces, le comte Pépoli.

Cruvelli s'appelle aujourd'hui la vicomtesse Vigier.

Lucca est comtesse.

Sontag mourut comtesse.

Rossi-Grisi devint d'abord M<sup>me</sup> de Meley, puis épousa Mario, qui était lui-même comte de Caudia.

Enfin, la chorégraphie a également fourni son contingent à la noblesse, dans la personne de Taghioni, qui est comtesse de Voisins. Ajoutons que la grande tragédienne Ristori est marquise Caprari del Grillo.

### A PROPOS DE CHIENS.

En fait de procès, en voici un tout petit qui pourtant résout une question passionnément controversée.

Un locataire est-il en droit de posséder un chien, et, ce droit reconnu, l'usage de l'escalier des matres appartient-il au quadrupède? Il ne s'agit, bien entendu, ni d'un chien de berger, ni d'un toutou crotté, ni d'un de ces affreux bouledogues qu'on admet tout au plus à l'écurie.

M. de Saulty habite, rue de Berri, un appartement de 3,500 francs par an. L'animal qu'il affectionne et dont il aime à être constamment suivi est un chien anglais de la plus magnifique espèce.

D'où provenait le dédain du propriétaire pour cette bête sans pareille? Qui sait? Peut-être de l'aversion instinctive qu'inspire parfois le perfide Albion dans un pays où

*Jamais l'Anglais ne régnera.*

Que la bête entrât dans la maison ou qu'elle en sortît, l'escalier de service lui était permis. L'escalier de service! Traiter un chien de race comme un vulgaire laquais! M. de Saulty ne pouvait endurer cette humiliation. Il protesta. Son antagoniste s'insurgea. Le conflit a été soumis à la justice.

Le propriétaire excipait de l'obstination du maître inséparable de son chien de l'abus inconciliable avec la bonne tenue de l'escalier. Au nom du locataire, M. Numa Salzedo faisait valoir l'absence de toute clause prohibitive dans le bail et invoquait les prévisions de la loi qui a mis hors de pair le chien de luxe, d'agrément. L'article 1<sup>er</sup> du décret du 4 août 1855, établissant l'impôt sur les chiens

au profit des communes, n'a-t-il pas, en effet, formulé une distinction? La bête de luxe est taxée aux taux le plus élevé: elle jouit, en quelque sorte, d'une existence juridique.

Ce système a prévalu aux yeux du tribunal. Les magistrats de la 7<sup>e</sup> chambre l'ont sanctionné par leur sentence. Pourvu que le gagnant ne soit pas tenté d'héberger dans ses pénates toute une meute d'agrément.

Le *Menestrel* fait connaître en ces termes l'effet produit à Vienne par l'exécution de l'opéra d'*Hamlet*:

« A Vienne, on entend en ce moment même le chef-d'œuvre d'Ambroise Thomas interprété par FAURE et NILSSON, les deux créateurs des rôles d'*Hamlet* et d'*Ophélie* à l'Opéra de Paris, le 9 mars 1868. C'est le maestro Arditì qui dirige l'exécution, et en musicien des plus experts, connaissant à fond toutes les traditions de l'œuvre, M<sup>me</sup> Salla chante la reine; bien, paraît-il. Quant à Faure, qu'on n'avait jamais entendu à Vienne, son succès a été immense. Reçu à son entrée en scène sans la moindre démonstration, — il n'y a pas de claque à Vienne, — la glace s'est rompue et a fait place à une température sénégalienne. Faure conquit rapidement la sympathie du public et à un degré si élevé, dit le journal le *Signale*, qu'en fin de compte il lui fut décerné un triomphe des plus complets. Rappels et ovations sans précédents, si ce n'est pour Ophélie-Nilsson, qui est la cantatrice favorite des Viennois. »

### Variétés.

#### L'ORGUE DE SAINT-EUSTACHE.

L'orgue de Saint-Eustache fut longtemps l'un des plus beaux de la capitale et du monde. La Commune, qui détruisit tant de chefs-d'œuvre, porta ses dégâts jusqu'à l'intérieur de l'église Saint-Eustache, et l'orgue en particulier eut beaucoup à souffrir.

Une grande restauration était donc devenue nécessaire, mais M. l'abbé Schellien, curé de la paroisse, et le conseil de fabrique ont compris qu'il fallait aussi, pour replacer l'instrument au premier rang, augmenter sa puissance et ses ressources, en enrichissant de tous les perfectionnements harmoniques et mécaniques connus jusqu'à ce jour. M. J. Merklin, dont nous avons eu souvent à signaler le mérite: est chargé de ces importants travaux; c'est dire qu'ils seront exécutés avec toute la perfection désirable; ce que nous en avons vu présage un ensemble merveilleux.

L'orgue de Saint-Eustache sera terminé pour l'ouverture de l'Exposition universelle, et il ne sera pas un des moindres attraits de la capitale pour les amateurs de grandes et belles choses. Le facteur se propose de le soumettre à l'appréciation du jury spécial en même temps qu'un instrument de moyenne dimension qui doit figurer dans les galeries du Champ-de-Mars.

J. PLY.

Curé d'Essigny-le-Grand, ex-maître de chapelle de la cathédrale de Soissons.

(Extrait du journal le Monde.)

Pour les articles non signés: P. GODRY.

### Théâtre de Saumur.

Tournée FRANCHINO. — GIULO, impressario.

VENDREDI 5 avril 1878.

Représentation extraordinaire unique donnée par M<sup>lle</sup> RAFFAELLA FRANCHINO, premier sujet de l'Académie nationale de musique, du Théâtre-Lyrique, de l'Opéra-Comique, des Théâtres royaux d'Italie, d'Angleterre et de Belgique.

LA TRAVIATA (VIOLETTA), grand opéra en 4 actes, paroles d'Edouard Duprez, musique de Verdi.

M<sup>lle</sup> Raffaella FRANCHINO remplira le rôle de Violetta.

Les autres principaux rôles seront joués par MM. Regnard, Sol, Ternus, Firmin, M<sup>me</sup> Sol et Ternus. — Chœurs.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (mars 1878), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

**Texte.**

La Hutte du sabotier. — La Disparition du grand Krause, nouvelle (suite). — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789; Apothicairerie (suite). — Transport des graines. — L'Écureuil des Alpes. — Les Consolateurs d'Hassan, anecdote. — Administration de la France avant 1789: les Baillis et Sénéchaux (fin). — Études céramiques: les Porcelaines de Valenciennes. — Le grand Trèfle rouge et les Chats. — L'Instinct des insectes; les fleurs artificielles. — Des images transparentes sur verre (fin). — Le Protoplasma. — Le Discours d'un coq. — Les anciennes Universités d'Espagne; le jour de barbe. — Le Bousier sacré des Égyptiens. — Le Caporal Maubonne. — David Purry. — Une visite à Saint-Ouen de Pont-Audemer (fin). — Bonheur que donne la science. — François Desportes. — De l'Éducation des semences en Norvège. — Le Théâtre San-Carlo, à Naples. — Une Parole de

Walter Scott. — Un Couchant de soleil au cap Nord. — La première Monnaie française en langue française.

**Gravures.**

Sabotiers dans le bois de Quimerc'h (Finistère), peinture par Camille Bernier. — Groupe d'artistes par Velasquez (Musée du Louvre). — Nécessaire du dix-huitième siècle. — Écureuil de Suisse et son terrier. — Les Porcelaines de Valenciennes. — Images transparentes sur verre: Chromatropes. — Vase grec en argent du Musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg. — Taille-Plumes des seizième et dix-septième siècles. — Cachets égyptiens représentant des scarabées sacrés. — Bousier sacré des Égyptiens. — Le Caporal Maubonne, peinture par André Reverchon. — La Place Purry et la statue de David Purry, à Neuchâtel (Suisse). — La Place du Gymnase, à Neuchâtel. — Bianca, statuette par Chédeville. — Peinture décorative pour une salle à manger, par François Desportes. — Petits marchands napolitains. — Le Théâtre San-Carlo, à Naples. — Monnaie de Charles VIII frappée en Italie.

**Le COMPTOIR GÉNÉRAL des CHEMINS de FER**  
SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: un million de francs  
27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris,  
Se charge de la vente et de l'achat de toutes valeurs au comptant, sans autres frais que ceux de l'agent de change; de l'encaissement des coupons, de l'échange et de la conversion des titres. L'administration répond immédiatement à toutes demandes de renseignements financiers.  
Adresser les lettres ou envois à l'ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR, 27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

**GOUTTE ET RHUMATISMES**

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Goubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de Valenciennes, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie.  
Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.  
Monsieur, j'ai eu l'occasion d'employer souvent, pour mes malades faibles ou débilés, votre ELIXIR ANALEPTIQUE, et j'ai la satisfaction de vous assurer qu'il n'a cessé de me donner de bons résultats; cela est si vrai, que, pour mes enfants, je viens vous prier de m'adresser quelques flacons.  
D'H....., à Marseille.  
A. M. Mercier, pharmacien à Nantes.

**LES FRÈRES MAHON**, médecins spécialistes  
« obtiennent mille guérisons par an, »  
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, tumeurs, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particulièrement de l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. — Saumur, à la pharmacie GABIN. — Descriptions à Paris, rue de Rivoli, 30.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'hiver, 22 octobre 1878

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 15 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 30 — soir.	7 — 40 —

  

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 —
12 — 30 — soir.	6 — 15 —	7 — 39 — soir.	11 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AVRIL 1878.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3/4 %	71	25		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	625		2 50	Canal de Suez	714	35	0 25
4 1/2 %	101	75		Soc. gén. de Crédit industriel et com.	660			Crédit Mobilier esp.	502	50	1 25
5 %	108		25	Crédit Mobilier	147	50	2 50	Société autrichienne	305		10
Obligations du Trésor, 1. payé.	495			Crédit foncier d'Autriche	300			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238			Charentes, 500 fr. t. p.	115			Orléans	348		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	498		2	Est	642	50	7 50	Paris-Lyon-Méditerranée	337		
— 1865, 4 %	515			Paris-Lyon-Méditerranée	1007	50		Est	336		
— 1869, 3 %	399			Midi	795		2 50	Nord	346	50	
— 1873, 4 %	391		1	Nord	1317	50	15	Ouest	339		
— 1875, 4 %	399			Orléans	1145		5	Midi	330	25	
— 1876, 4 %	306	50		Ouest	720			Charentes	335		
Banque de France	3120			Vendée, 500 fr. t. p.				Vendée			
Comptoir d'escompte	390			Compagnie parisienne du Gaz	1280			Canal de Suez	527	50	
Crédit agricole, 300 f. p.	330		10	C. gén. Transatlantique	325		5				
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	355										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 24 décembre)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 —
9 — 1 —	1 — 1 —
1 — 25 — soir.	7 — 15 —
4 — 10 —	10 — 37 —

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin, direct-mat.	8 — 21 —
9 — 40 —	12 — 40 —
12 — 40 — soir.	4 — 44 —
10 — 28 —	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.  
Pour entrer en jouissance de suite,  
**UN FONDS DE BOULANGERIE**  
Bien achalandé.  
Dépendant de la faillite du sieur Robert, boulanger à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur.  
S'adresser, pour traiter, à M. PROOST, expert-comptable à Saumur, 43, rue Dacier, syndic provisoire de ladite faillite. (166)

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Commune de Méron.

**A AFFERMER**

PAR ADJUDICATION,  
En l'une des salles de la Mairie de Méron, et par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.  
Les dimanches 7, 14 et 28 avril, et 5 mai 1878, à une heure après midi.

1 <sup>o</sup> Le marais de la Pallue, H. A. C. contenant .....	4 78
2 <sup>o</sup> Le marais du Brillault, contenant .....	5 33 70
3 <sup>o</sup> Le marais d'Asnières, contenant .....	16 52 27
4 <sup>o</sup> Le Petit-Commun, contenant .....	44
5 <sup>o</sup> Le marais de Veau, contenant .....	19 56 52
6 <sup>o</sup> Le marais du Pont-de-Charnacé, contenant .....	5 54 88
Contenance totale de ces marais .....	52 19 37

L'adjudication aura lieu :

Le dimanche 7 avril, pour les marais de la Pallue et du Brillault.  
Le 14 avril, pour les marais d'Asnières et le Petit-Commun.  
Le 28 avril, pour le marais de Veau.  
Et le 5 mai, pour le marais du Pont-de-Charnacé.  
S'adresser, pour avoir des renseignements, à M<sup>e</sup> HACAULT, notaire, dépositaire des cahiers des charges et des plans. (156)

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier à Saumur.

**VENTE DE MEUBLES**  
Par suite de faillite.

Il sera procédé, le dimanche 7 avril 1878, et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, au domicile du sieur Robert, boulanger à Saint-Florent, près Saumur, à la vente de meubles et effets mobiliers, consistant en : tables, chaises, armoires, linge de corps et autre, batterie de cuisine et beaucoup d'autres objets.  
La vente se fera au comptant, avec cinq pour cent en sus du prix d'adjudication. (175)

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques.  
Pour cause de départ,

**DU MOBILIER**

Garnissant la maison de M. Christiani, aux Tourelles, commune de Villebernier.

Le dimanche 7 avril, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

Cette vente consiste en :

Batterie de cuisine, vaisselle, verres, matelas, traversins, oreillers, armoires, commodes, couvertures, plusieurs tables, chaises ordinaires, chaises et fauteuils garnis, divans, linge, outils de jardinage, cloches à melons, pots de fleurs en terre et en fonte, toilettes et tables de nuit; Plusieurs bois de lit et couettes; Une baratte et un coupe-paille neufs; Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.  
Au comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.  
Le commissaire-priseur, THUBÉ. (173)

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile.  
S'adresser au bureau du journal.

**AVIS.**

M<sup>me</sup> PICARD-OGER, marchande de parapluies, 52, rue du Portail-Louis, continue les affaires comme par le passé.  
A son commerce de parapluies, elle a ajouté la parfumerie, les cravates, la ganterie, etc., etc.

M<sup>me</sup> LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (131)

UNE BONNE COUTURIÈRE demande une apprentie.  
S'adresser au bureau du journal.

**M. BIELLANT**

ET SA FILLE  
Chirurgien et Mécanicien  
Dentiste,  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,  
Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

**COSMYDOR**

Incomparable Eau de Toilette, sans acide ni vinaigre.  
Les hygiénistes de notre époque recommandent l'usage journalier du cosmétique. Cette incomparable Eau de Toilette sans ACIDE ni VINAIGRE est recommandée pour les multiples usages de l'hygiène, de la toilette et de la santé.  
(En faire usage quotidiennement.)  
LE FLACON : 1 FR. 50.  
Se vend partout.  
Entrepôt général : 28, Rue Bergère, Paris.  
Envoyer le prospectus explic. contre demande affranchie.

**PAPIER WLINSI**

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fr. : 1,50. Se défier des contrefaçons.

**MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES**

**LÉPICIER, successeur de GILLET**

Rue des Arènes, 18, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.  
PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Herz neveu, etc., etc.  
M. LÉPICIER est le représentant à Angers.

GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Blomath  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE**

**TOILETTE DE PARIS**

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE  
Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.  
Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

**PRIX D'ABONNEMENTS**

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.  
La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.